



Accident de voiture avec une personne alcoolisé 1,99 gr

Par **souadpat**, le **27/09/2017** à **20:44**

Bonjour,

Le 23 juillet 2017, alors que ma femme me suivait quand elle était au milieu du rond point, un monsieur alcoolisé avec 1,99 gr l'a percutée et a occasionné des blessures, disque écrasé au niveaux des cervicales. Depuis, elle est en arrêt de travail, mon véhicule est détruit et reconnu irréparable. L'assurance m'en donne 3.400 €. Je sais que c'est bien mais c'était la voiture de mon papa, décédé, et j'ai du mal à m'en séparer.

Quelle indemnité à moi et ma femme ? il y a eu une enquête de police, on attend d'être convoqué pour déposer plainte, on ne sait pas trop comment faire, on vient de recevoir un dossier à remplir par la partie adverse. Que me conseillez-vous ? Avez-vous quelqu'un à me conseiller comme avocat ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **27/09/2017** à **22:07**

Bonjour,

J'ai reclassé votre sujet dans le forum droit des assurances. Ci-contre à droite vous avez des coordonnées d'avocats spécialisés, vous en trouverez d'autres sur le forum Droits routier.

Par **chaber**, le **28/09/2017** à **07:52**

bonjour

[citation]on vient de recevoir un dossier a remplir par la partie adverse que me conseiller vous[/citation]Commencez par relire votre contrat d'assurances

si simple défense-recours vous serez défendu par votre assureur

si protection juridique vous avez le choix entre l'avocat de votre assureur ou un avocat que vous pouvez solliciter, de préférence spécialisé dans l'indemnisation des dommages corporels (loi Badinter)

Un dépôt de plainte pour l'instant n'est pas urgent

Par **souadpat**, le **28/09/2017** à **10:34**

merci de vos réponse j'ai appeler l'assurance qui ma envoyer le dossier a remplir en fait c'est du coter de mon assurance a moi et c eux qui vont s'occuper de calculer les indemnité mais vue que ma femme a suite a l'accident deux disque cervical écraser et déplacer et que d'après notre docteur c irréversible je ne c pas comment sa se passe .suite a cette accident elle a des vertige des envie de vos vomir et très angoissé de reprendre le volant. merci de vos réponse c très gentil

Par **chaber**, le **28/09/2017** à **10:55**

bonjour

Vous auriez déjà du avoir la visite d'un médecin expert. Il est possible, pour votre épouse, d'obtenir une provision sur les indemnités à venir

Par **souadpat**, le **28/09/2017** à **12:05**

on ne nous a pas proposer de médecin expert par contre nous avons rendez vous demain avec un avocat en espérant que se ne soit pas trop cher mais je pense que c pris en charge par l'assurance